PACTE DE PREFERENCE

...réserve son bien à l'attention de ... au cas où il le vendrait

PROMETTANT

Propriétaire du bien

Eventuel vendeur

L'immobilisation du bien n'est pas générale mais concerne le type de contrat. Exemple : si le pacte prévoit une éventuelle vente, une donation reste donc possible

Tiers de mauvaise foi :

- → Connaissance du pacte et volonté du bénéficiaire de l'utiliser
- → Substitution à l'acquéreur

INCERTITUDE

Nécessaire accord des deux parties

...prioritaire sur la vente...

Prix et durée non déterminés mais

pacte sur un objet déterminé et pour un acte à venir déterminé

Absence de l'offre malgré la vente à un tiers

Tiers de bonne foi:

- → Pacte inopposable
- → Dommages et intérêts du promettant 1e envers bénéficiaire

Refus de l'offre par le bénéficiaire

Liberté du promettant **BENEFICIAIRE**

Eventuel acheteur

Droit de créance.

Possible cession sauf en cas de mention contraire.

Le promettant propose le bien au bénéficiaire qui accepte. Le pacte joue son rôle.

Publication http ROUX-DEMARE François-Xavier